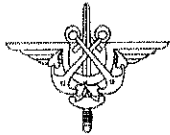




Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE



**ETAT-MAJOR DE SOUTIEN
DE LA DEFENSE DE LYON**

Division métiers du soutien

Bureau stationnement
infrastructure

Rédacteur : Mme BOBINET

Lyon, le **20 DEC. 2013**

N° **556035**/DEF/EMSD LYON/DMS/BSI/STAT

Le général de corps d'armée Martial de BRAQUILANGES
gouverneur militaire de Lyon
commandant la région Terre sud-est
officier général de la zone de défense et de sécurité sud-est

à

Monsieur le directeur départemental des territoires de l'Ain
SPUR/UP
23 rue Bourgmayer - CS 90410
01012 BOURG EN BRESSE CEDEX

- OBJET : SAINT JEAN LE VIEUX (01) – Association des services de l'Etat à la révision du Plan Local d'Urbanisme.
- RÉFÉRENCE(S) : Votre lettre du 28 novembre 2013.
- ANNEXE : "Servitude d'utilité publique au profit du ministère de la Défense"

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que les intérêts des armées sont concernés par la révision du plan local d'urbanisme de la commune de Saint Jean le Vieux.

Je demande donc, en tant que représentant unique de l'Etat-Défense en matière d'urbanisme sur le territoire de la région terre sud-est, à être associé, en qualité de service public, à la procédure de révision de ce PLU et à recevoir en communication les dossiers techniques.

Conformément aux dispositions des articles L.121.2, R.121.1 et R121.2 du code de l'urbanisme, je vous transmets, en annexe, les renseignements relatifs aux servitudes existantes sur cette commune.

Par délégation,
Le colonel Christophe GARIEL
chef d'état-major de soutien Défense de Lyon
par ordre,
Le Lieutenant-colonel Denis THIEBAUT
chef du bureau stationnement infrastructure

- COPIE(S) :
- BA 278
 - ESID LYON
 - USID LA VALBONNE

Lex Association
Lex PAC



SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE AU PROFIT DE LA DEFENSE

DENOMINATION	N° SERVITUDE	LOCALISATION	TEXTE DE REFERENCE	SERVICE DE MISE A JOUR	CONTRAINTES IMPOSEES AU DROIT DE PROPRIETE
Servitude aéronautique	T04 010 004 01	Aérodrome BA 278 à Ambérieu en Bugey	Décret du 24 novembre 1992	USID La Valbonne	Signalisation des obstacles estimés dangereux pour la sécurité aérienne.
Servitude aéronautique	T05 010 004 01	Aérodrome BA 278 à Ambérieu en Bugey	Décret du 24 novembre 1992	USID La Valbonne	Interdiction d'édifier ou de maintenir dans les zones de servitudes des obstacles dépassant les cotes fixées par le plan.

SERVICE DE MISE A JOUR DES SERVITUDES :

Unité de soutien de l'infrastructure de la Défense de La Valbonne
 BP 30016
 01120 Dagneux-Monthuel